Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 38 (1991)
Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Edito romand

Dans un récent article paru dans un quotidien neuchâtelois, sous une rubrique «Pris au vol», avec un titre accrocheur, voire ironique, «La PC perdrait-elle le nord?», un confrère professionnel raconte son bref passage dans un cours de PCi.
Ce «renquilleur» d'occasion pique assez maladroitement le détail d'une instruction de protection civile consacrée à la protection antiatomique, certes avec raison parce que la phrase incriminée est, disons-le, idiote (... en cas d'explosion atomique, se cacher au sol.... ne pas oublier de relever le col de sa veste, etc.), pour faire un amalgame avec la fusion du cœur d'un des réacteurs de la centrale de Tchernobyl, en ajoutant le plus sérieusement du monde «Que n'ont-ils su profiter, là-bas, de ces précieux conseils». De plus, il «oublie» de mentionner que cette instruction s'adresse à des formations surprises à l'extérieur...
En revanche, dans la suite de cette même «instruction» il est aussi question de la protection qu'apporte les abris qui, dans le cas de Tchernobyl mentionné plus haut, aurait certainement permis de protéger efficacement la population. L'auteur de cet article se garde bien d'en parler! Il y a donc des effets de manches un peu facile qui contribue à diffuser dans le public des inexactitudes et une image fausse de la PCi.
Et d'ajouter encore quelques mots sur la protection des biens culturels pour justifier une tirade, qui, en définitive se retourne contre son auteur: «On pourrait admettre, charité bien ordonnée commençant en principe par soi-même (sic), que la culture est effectivement en danger». Consternant ou inquiétant?
En revanche, et à condition de le prendre au second degré, ce texte comporte tout de même un côté positif.
En effet, il nous démontre, s'il en était encore besoin, l'utilité d'une information, que les différentes publications de l'OFPC sont lues et que le journal de la PCi circule.
Le fait même que d'aucuns recherchent l'erreur ou l'omission est significative de l'existence de l'institution, sinon de la reconnaissance de son utilité, même si elle est parfois contestée. Le débat est donc ouvert et c'est tant mieux.
Il nous interpelle aussi sur la validité de certains documents qui ont vieilli, en tout cas dans la forme, face notamment à l'accélération de l'histoire, ce qui joue parfois un tour pendable à l'instruction en général et à certains instructeurs en particulier, qui sont restés cantonnés sinon cramponnés à une formulation par trop académique des données qu'ils sont chargés d'inculquer.

René Mathey

Im Ernstfall unentbehrlich – heute zweckmässig. Zivilschutzmobiliar von ACO.

ACO Zivilschutzmobiliar
Allenspach & Co. AG
4612 Wangen b/Olten
Tel. 062 32 58 85-88
Fax. 062 32 16 52

ACO. Das Zeichen der Vernunft.

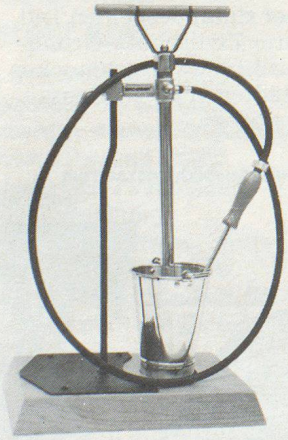

GESCHENK-ARTIKEL

Eimerspritze miniature

Höhe mit Sockel 36 cm
Reichweite ca. 5 m

Gravuren nach Ergebnis

Alleinverkauf durch

MAURER

Uniformen und Feuerwehrbedarf
Chräenbachstrasse 6
CH-5620 Zufikon
Tel. 057 33 46 04/Fax 057 33 78 73

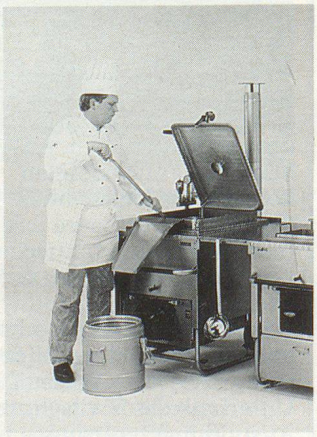

Die HAARI mobilen Kocheinheiten haben sich bewährt in Hilfsorganisationen aller Art. Energieunabhängig, entsprechen diese Notküchen jeden Kapazitätsanforderungen für den Soforteinsatz, ohne zeitraubende Aufbauarbeiten. Mehr erfahren Sie durch den Fachstellenberater «MOBICATER».

HAARI AG
CH-8125 Zollikerberg
Telefon 01 391 71 00